

Convention données enfants placés CAF et CD 31 - 043-2024-M32

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Convention données enfants placés CAF et CD 31 » dont la finalité est : Tenir compte de cette information pour le versement de l' AF et la consignation de l'ARS auprès de la caisse des dépôts et consignations

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : Nom, prénom, date de naissance de l'enfant - - Nom, prénom et adresse père et mère

Vie personnelle : placement enfant

Données de localisation : Adresse père et mère enfant

Infractions condamnation, mesures de sécurité, NIR

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 24 mois, à compter de la date de la mise en place du traitement. S'agissant de courrier à recevoir (cf Pj convention) qui seront numérisés =Durée de vie du document en Geide

L'accès aux données est réservé :

De CD 31 vers MSA MPS

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : DPO de la caisse

- Droit de rectification : DPO de la caisse

- Droit d'opposition : DPO de la caisse

aux données qui vous concernent.

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**